



## COMPTE RENDU



### 1/ Présentation de l'initiative

Organisateur(s) : CCI Essonne et CMA Essonne

Intitulé de l'évènement : Réunion de concertation avec les entreprises sur la PPE

Date et Lieu : 15/05/18 à la CCI Essonne, Evry

Forme de l'initiative : réunion de concertation

### 2/ Déroulement

31 personnes étaient présentes, pour l'essentiel des entreprises et des associations, ainsi que la DRIEE, la CCI Essonne et la CMA Essonne.

Emmanuel MILLER (Président de la CCI Essonne) rappelle les attendus du débat.

La CCI Essonne, certifiée RSE, est référente sur le thème de la transition énergétique au plan régional. A cet égard, elle a tout naturellement accepté d'organiser ce débat ce soir.

Voilà quelques questions (non exhaustives) qui pourront être abordées :

Quels rôles peuvent jouer les entreprises dans l'élaboration, le financement et la réussite de la transition énergétique ?

Comment associer compétitivité et respect des contraintes réglementaires ?

Comment faire de la transition énergétique un levier d'innovation, de croissance et de création d'emploi ?

Les dispositifs fiscaux et financiers dédiés à la maîtrise des consommations sont-ils adaptés aux contraintes ?

Jacques ROUDIER (CNDP) pose les enjeux du débat. Quelle sont les composantes de la production d'énergie pour les 10 ans à venir ? Il s'agit d'un débat sur un programme et non sur un projet précis. L'ensemble du territoire métropolitain est concerné et une grande diversité de réunions dans toutes les régions s'est tenue. Les attentes, les points de vue et les appréciations du milieu des entreprises sur la transition énergétique sont attendus.

De même, les contraintes et la gouvernance par rapport à l'efficacité du système seront abordées.

Le volet électrique est un domaine sensible (nucléaire, moyens traditionnels, ...). Mais le débat ne doit pas porter uniquement sur l'électricité : il existe également le gaz, la biomasse, les biocarburants, etc.

La vidéo de présentation de la Commission est diffusée.

Isabelle JARY (CNDP) précise que le maître d'ouvrage est la Direction Générale de l'Énergie, sous l'égide du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Des amendements sont attendus et une synthèse des débats sera réalisée en juillet-août 2018.

### 3/ Contenu des échanges

Pour lancer le débat, Jacques ROUDIER se demande si l'énergie est un enjeu pour les entreprises.

Emmanuel MILLER regrette que, jusqu'à une date récente, l'autoproduction d'énergie par les entreprises était freinée. Or, il s'agit d'un vecteur de développement important (panneaux solaires, recyclage, etc.) et les entreprises pourraient favoriser son développement.

Une précision est apportée avec l'ouverture depuis le 1er janvier 2017 : les équipements sont accessibles et pourraient être généralisés (réglementation plus souple en Allemagne).

Jacques ROUDIER se demande si l'autoconsommation peut être raccordée au réseau.

Emmanuel MILLER pose le problème du monopole d'EDF. Les règles existantes, trop rigides, constituent un frein.

Jacques ROUDIER : il faut également intégrer le coût du réseau ENEDIS.

Christophe HOIZEY (EDF Commerce) : la production de l'énergie est un sujet de territoire. Le choix de l'énergie doit être appréhendé au niveau du territoire et notamment des collectivités locales et des aménageurs publics et privés. Le travail d'inventaire doit être fait mais il n'existe pas.

Aujourd'hui, il existe une multiplicité de producteurs d'énergie, ce qui induit une certaine anarchie. L'autoconsommation peut soulager le réseau mais une entreprise ne peut pas produire pour revendre du fait de la structure du réseau. De ce fait, il faut accompagner les acteurs.

Manuelle SCHNEIDER (SCHNEIDER, génie climatique) : les smart-cities et smart-grids se déploient sur un territoire limité. Il faut éviter la profusion et imaginer un modèle type.

Christophe HOIZEY (EDF Commerce) : les grands principes ne sont pas des modèles types.

La valorisation du savoir-faire doit se faire au niveau du territoire et la déclinaison sur les smart-cities, les entreprises et les foyers doit constituer un ensemble cohérent.

Il faut éviter de consommer de l'énergie inutilement.

De ce point de vue, la rénovation du parc de logements est une donnée très importante. On peut distinguer :

- Les bailleurs sociaux qui assurent une pérennité de leur patrimoine en investissant dans la rénovation énergétique du bâti,
- Les propriétaires qui n'ont pas forcément les moyens de faire.

Emilie DRIDI, GRDF, insiste sur les attentes fortes de la filière gazière : 10 % de gaz vert seront produits dès 2023, il est demandé de fixer un taux de 30 % pour 2030.

La méthanisation se développe. La gazéification de la biomasse permet la production de méthane injecté dans les réseaux existants. Le GNV (gaz naturel pour les véhicules) peut bénéficier au secteur résidentiel. La valorisation via une garantie d'origine pour les consommateurs serait appréciée.

La production, connectée au monde agricole, représente un potentiel important.

Pour autant, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie existante est-elle suffisante ?

Il faut développer la gazéification.

La méthanisation rencontre des problèmes. De ce fait, le monde agricole s'est saisi du sujet, les agriculteurs comprennent les enjeux et se lancent dans la méthanisation des déchets agricoles.

La qualité des entrants est importante.

Les unités par cogénération se développent mais elles sont empêchées par le coefficient S (les mécanismes de rachat moins intéressants représentent un obstacle).

L'acceptabilité des projets constitue un enjeu fort.

Jean-Marc MORANDI (SCOPING) : on détecte quelques clients porteurs de projets mais la plupart répondent à des enjeux financiers.

La situation des bâtiments neufs est globalement bonne mais la rénovation énergétique des bâtiments est très complexe : il est souvent plus avantageux de raser et de reconstruire à la place.

Le monde de l'entreprise est plus complexe que celui des particuliers : les PME totalisent 90 % des entreprises, et ne sont bien souvent pas accompagnées. Ainsi, elles intègrent les économies d'énergie dans leur process de fabrication, mais pas dans le bâti.

Les bâtiments publics rencontrent un problème d'utilisateurs qui ne sont pas suffisamment informés (lycées, ...) et les marges de progression sont énormes.

S'agissant des transports, le développement de la voiture électrique va rencontrer à terme un problème de production d'électricité.

De même, les nouveaux process liés à la conception et la réalisation d'un bâtiment se complexifient et sont énergivores.

Le report de la réalisation de la Ligne 18 du Grand Paris Express en 2027 constitue un obstacle pour les salariés. Cette infrastructure est en effet susceptible d'améliorer les conditions d'accès à l'emploi sur le secteur du plateau de Saclay et Massy.

Par ailleurs, les entreprises montrent jusqu'à maintenant peu d'intérêt pour les énergies vertes.

La profession du bâtiment est-elle suffisamment formée ? Cela progresse.

Evolution de la consommation d'électricité

Sophie LABROUSSE, AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE Ouest Essonne accompagnement à la rénovation des logements

On est loin des objectifs affichés dans les plans climat.

Un soutien au financement est nécessaire, y compris pour les copropriétés. Il existe un marché potentiel très important pour les artisans du bâtiment.

Cependant, il subsiste un frein à accéder à de la ressource financière et à sa fluidification.

Comment financer les opérations ?

Le plan de soutien peut apporter une solution, accompagné d'une mobilisation des fonds pour répondre aux enjeux.

Il existe également un dispositif d'incitation, « Rénover malin en Essonne », qui n'est toutefois pas suffisamment développé.

Il faut ainsi faciliter les rénovations, le marché potentiel est énorme.

Livier VENNIN (EDF, délégué au Grand Paris) : il s'agit d'un enjeu abyssal, la Caisse des Dépôts et Consignations manque les 2/3 des financements, ce qui représente un problème social majeur.

Le sourcing en termes de financement est indispensable ; il existe un problème de compétences et de ressources pour relever les enjeux

Il convient de développer les formations et l'apprentissage dans ces domaines car il n'est pas sur que nous disposions des compétences suffisantes pour relever cette transition.

La stratégie bas-carbone est un enjeu de santé publique avec la qualité de l'air.

Les opérations ANRU se multiplient, toutefois la rénovation du bâti des (ex-)villes nouvelles est un enjeu (Evry, etc.)

Alexis BELIARD (RTE) : En termes de perspectives sur consommation électrique, il est attendu une baisse dans les prochaines années sauf en Ile-de-France (voitures électriques, data-centers, ...).

Il s'agit d'une approche macro de RTE avant les grands chantiers, mais cette consommation n'est pas uniformément répartie sur le territoire. Une adaptation des outils de perspectives serait nécessaire avec l'apparition de nouvelles technologies énergivores telles que le développement de la 5 G sur réseau du Grand Paris Express.

Dimitri DUMAS (ENEDIS) : les énergies renouvelables produites sont injectées dans le réseau sur la maille très locale.

Le développement des voitures électriques aura un impact non négligeable sur la consommation d'électricité. Toutefois, les prévisions sont peu fiables. Il est indispensable d'assurer une veille sur le territoire pour préserver la sécurité de la production d'énergie au niveau des EPCI.

Béatrice CROZON (CMA Essonne + FFB 91) : l'accompagnement des artisans /adhérents sur un cycle de formation pour une labellisation RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est nécessaire mais les marchés ne sont pas suffisamment nombreux, les collectivités locales doivent donner l'exemple.

Pour obtenir une certification et un label, des audits réguliers sont nécessaires et le personnel doit être formé en permanence. Or, les entreprises doivent amortir le coût de ces formations et n'existe pas suffisamment de soutien financier de la part des pouvoirs publics.

Laurent OLIVÉ (DRIEE) : le plan climat énergie est une communauté de travail qui peut apporter un appui aux EPCI pour qu'elles se lancent dans un plan climat énergie.

Les audits environnementaux dans les entreprises : celles-ci sont attentives dans leur process de fabrication, mais pas pour les rénovations énergétiques des bâtiments (en plus elles ne sont pas toujours propriétaires des locaux qu'elles occupent)

De plus, on déplore un manque de lisibilité des aides. Par ailleurs, le crédit d'impôt peut évoluer d'une année sur l'autre, ce qui n'est pas sécurisant.

Manuelle SCHNEIDER (SCHNEIDER) : la lisibilité des aides publics est le critère n° 1. Le coût des produits est également un problème du fait de leur coût élevé : une pompe à chaleur est ainsi plus chère qu'une chaufferie.

S'agissant du Crédit impôt recherche, il faut créer un produit nouveau. En effet, l'accès à ce crédit est rendu difficile du fait des règles d'éligibilité trop strictes. De ce fait, il est peu utilisé dans le monde du bâtiment.

Emmanuel MILLER (CCI Essonne): le crédit Impôt Recherche consiste à financer quelque chose qui n'est pas certain d'aboutir.

Pour un investisseur immobilier pour les professionnels : combien ça coûte, combien ça rapporte, quel est le retour sur investissement : pas plus de 10 ans. L'enjeu réside dans la baisse des coûts, et les conseils en la matière sont importants.

Julien GARNIER (CARDONNEL INGENIERIE) : on utilise le crédit d'impôt recherche, mais il faut avancer les coûts de développement sans être sûr de pouvoir aboutir.

Or, les besoins d'auditer pour proposer des solutions à une copropriété sont indispensables mais représentent des coûts importants, (20 000 €), il faut donc trouver des mécanismes financiers incitatifs pour réaliser ces audits. Mais cela ne suffit pas, car les délais de prises de décisions sont très longs et après les investissements à réaliser sont très importants et les incertitudes n'engagent pas les copropriétaires à passer à l'acte.

Christophe HOIZEY (EDF Commerce) : les aides doivent être pérennes et il faut rénover intelligemment au travers des audits.

Le diagnostic initial constitue un effet de levier essentiel. Toutefois, la complexité des audits représente un frein.

Laurent OLIVÉ : Il serait nécessaire d'implanter des unités de méthanisation agricole. Pour information, une simple déclaration en Préfecture est nécessaire en -deçà d'un plafond de 30 t de déchets / jour pour les installations de méthanisation, il n'y a donc pas de complexité administrative de ce côté-là.

Jean-Marc MORANDI (SCOPING) : la Faculté des Métiers a fait une proposition de formation efficacité énergétique en niveau Mastère mais la Commission des titres d'ingénieurs l'a refusée.

Or, il existe un véritable besoin en formation et les métiers sont aujourd'hui en tension. L'éloignement de Paris et les difficultés de transport en RER renforcent encore les obstacles pour embaucher les cadres ingénieurs qui préfèrent rester à Paris.

Sophie LABROUSSE, ALEC Ouest Essonne : Le contexte réglementaire est favorable et il existe une ambition climatique : la rénovation énergétique, les mobilités, le plan de climat territoriaux représentent une opportunité pour les territoires.

Le schéma régional de la région Ile-de-France fixe à 4 % le niveau d'énergie renouvelable contre 10 % en France.

Livier VENNIN (EDF, délégué au Grand Paris) : le modèle territorial d'une région est très important et le passé industriel énergétique de certaines régions constitue un avantage (Rhône-Alpes, Nord Pas-de-Calais).

On peut également observer un phénomène de mimétisme, ce qui marche diffuse. Ainsi, la diversité a tendance à terme à s'uniformiser.

Par ailleurs, si la production d'énergie est très faible en Ile-de-France, en revanche il n'existe pas de risque de pénurie comme en région PACA.

Laurent OLIVÉ (DRIEE) : L'Ile-de-France importe 95 % de son énergie. L'exploitation des ressources représentées par les déchets, la géothermie, etc, forme un potentiel de développement important.

## 4/ Evaluation de la portée et des résultats de l'évènement

Les différents messages envoyés par les participants au gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la PPE sont :

La territorialité (toutefois, aucune mention de l'échelon national et européen n'a été faite au cours du débat),

- L'efficacité énergétique du bâtiment,

- Le Modèle économique de la transition énergétique,
- La lisibilité : compréhension et stabilité des dispositifs proposés,
- Les formations et les compétences.

## 5/ Espace complémentaire d'expression